

## 2.2. Bâtiments et services

- D.1. Bâtiments publics indifférenciés (prison, IRM, postes) : mauve.
- D.2. Etablissements d'enseignement : rouge  
Ecoles dans la verdure : alternance de bandes rouges et vertes.
- D.3. Hôpitaux, cliniques : violet clair.
- D.4. Commerces à grande surface, supermarchés périphériques et grands magasins centraux : rose.
- D.5. Industries, entrepôts : brun foncé.
- D.6. Domaines militaires, casernes, dépôts : violet foncé.
- D.7. Cimetières : surcharge croix.
- D.8. Voies ferrées et gares de formation : pointillé noir serré
- D.9. Centres sportifs : hachures noires horizontales.
- D.10. **Espaces verts publics** : hachures noires verticales.

## 3. LES GRANDES ZONES ECOLOGIQUES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES

Les sous-systèmes formés d'espaces bâtis plus ou moins **verdurisés** sont caractérisés par la densité et la qualité des espaces verts qu'ils contiennent.

### 3.1. Zone centrale grise

Le degré de **verdurisation** y est très faible : ni jardins à l'intérieur des îlots, ni jardinets à front de rue, ni alignements d'arbres le long des voies de circulation. Les jardins internes ont été **remplacés** par des **remises, hangars, ateliers, garages**, etc ... Le **réseau routier** est très dense.

Elle contient très peu d'espaces verts à part quelques parcs comme : Parcs de Bruxelles, du Palais Royal, des **Académies** et quelques autres îlots verts publics : Palais d'Egmont, Porte de Hal.

Autour du noyau constitué par le pentagone central, la zone grise se développe concentriquement sur les communes de Laeken, Molenbeek, Anderlecht, Forest, Saint-Gilles, Ixelles, Bruxelles-Cinquanteenaire, Etterbeek, Saint-Josse, Schaerbeek. De plus, elle se prolonge vers la périphérie par des **tentacules** correspondant à des axes de communication importants comme les chaussées de Gand, de Ninove et de Mons, à Molenbeek et à Anderlecht, la chaussée d'Alseberg à Uccle, la chaussée de Wavre à Auderghem, l'avenue Georges Henri à Woluwe-St-Lambert, la chaussée de Louvain à Schaerbeek, la chaussée d'Haecht à Evere et Haeren.

A l'extérieur de la petite ceinture, la zone grise ne comporte guère que deux espaces verts publics de quelque importance : le Parc Léopold et le Parc du Jardin Botanique, ainsi que des petits îlots de verdure dispersés comme les squares Orban et de Meeûs.

### Aménagement

Pour réanimer cette zone, il faut promouvoir sa **verdurisation** actuellement insuffisante, soit :

- conserver les espaces verts privés, surtout dans les propriétés situées à l'intérieur des blocs;
- curer l'intérieur des blocs (enlèvement des constructions "sauvages");
- organiser éventuellement les jardins à l'intérieur des îlots en espaces verts publics;
- verduriser les façades ou murs : Lierre, Vigne vierge;
- encourager l'ornementation fleurie des fenêtres et balcons;
- créer de nombreux petits espaces verts lors des aménagements de quartiers;
- planter autant que possible, des alignements d'arbres le long des rues, même si plantés sur dalle ou en vasque;
- installer un maximum de cultures sur dalles, sur terre la plus épaisse possible; importance du choix des espèces : **semper-virentes**, anti-poussière, **anti-bruit**.

Espaces bleus : créer un maximum de fontaines.

Parcs : conserver absolument tous les parcs existants dans cette zone, et les réadapter aux nécessités sociales actuelles.

### 3.2. Zone olive

La zone grise est auréolée d'une zone olive plus verdurisée grâce à la présence d'une végétation plus importante à l'intérieur des îlots bâtis (jardins d'agrément arborisés ou non, jardins potagers, etc ... occupant plus ou moins 25 % de l'îlot), de jardinets en front de rue, d'alignements d'arbres le long des voies de circulation et grâce à une certaine densité d'espaces verts publics ou privés, extérieurs ou intérieurs, de 1/h à 1 ha.

La zone olive comporte en outre un assez grand nombre de parcs publics : Parc de Laeken, Parc Josaphat, Parc du Cinquanteaire, Parcs Duden et de Forest, Parc Astrid (Anderlecht), Parc Marie-José (Molenbeek), Parc Elisabeth (Koekelberg).

Aux parcs, squares, jardins d'agrément, etc ... (vert clair) publics ou privés, d'une surface généralement inférieure à 2 ha correspond une verdurisation mixte, composée d'éléments difficilement dissociables : arbres, arbustes, pelouses, parterres fleuris, bordures, vasques, chemins. (Aspect commun aux zones grise, olive et absinthe).

#### Aménagement

Mêmes principes que pour la zone grise en insistant sur les espaces verts privés, beaucoup plus nombreux dans cette zone. Ils doivent absolument être conservés, même dans le cas d'une rénovation entraînant de nouvelles constructions et impliquant leur aménagement. Accès public nécessaire.

- Aménagement par *mise en commun des jardins privés à l'intérieur* des îlots, une fusion des jardinets en front de rue pourrait dans certains cas constituer des piétonniers verdurisés et une amélioration du paysage urbain;
- Création de liaisons vertes piétonnes entre les espaces verts publics existants;
- Maintien de la **verdurisation** maximale forestière des *parcs* assez nombreux dans cette zone (Josaphat, Laeken, Duden, Forest);
- Protection des jardinets et arbres d'alignements dans les rues

### 3.3. Zone absinthe

S'est développée au-delà de la zone olive, surtout vers l'Est et le Sud de l'agglomération, c'est-à-dire sur le territoire des communes de Woluwe-St-Lambert, Woluwe-St-Pierre, Auderghem, Watermael-Boitsfort et Uccle. La teinte absinthe y correspond à des quartiers résidentiels ouverts constitués d'habitations généralement uni- ou bifamiliales, entourées d'espaces verts sur 3 ou 4 côtés.

A Watermael-Boitsfort particulièrement, cette zone est différenciée en d'extraordinaires cités-jardins, où la verdure est complétée par des alignements ou haies d'arbres (peupliers d'Italie, tilleuls en espaliers, cerisiers ou pommiers du Japon), d'arbustes (Lierres ou ifs taillés, charmes, etc ...) ou de pelouses, par des enclaves de rhododendrons ou d'arbres fruitiers, etc ...

#### Aménagement et prescriptions

- Maintien intégral de la verdurisation actuelle des quartiers bâtis;
- Conservation de l'ordonnance végétale des cités-jardins;
- protection suffisante pour les espaces verts privés, dont la destruction ne peut être envisagée qu'après étude et information préalable.

### 3.4. Zone verte (vert clair)

Vers la périphérie (et dans la périphérie elle-même) est associée à la zone absinthe, plus particulièrement à Uccle et à Woluwe-St-Pierre, le type de zone résidentielle le plus verdurisé de l'agglomération, comprenant des quartiers résidentiels très ouverts dans la verdure (vert clair strié de gris) et de grandes propriétés verdurisées ou boisées avec habitations isolées (vert clair avec points ou carrés gris) : ces deux dernières unités correspondent fréquemment à d'anciennes zones boisées (bois communaux, dépendances de la Forêt de Soignes ?); à Woluwe-St-Pierre, il s'agirait dans certains cas de taillis de chênes-bouleaux anciennement essartés.

A ces quartiers résidentiels verdurisés, se mêlent aussi des surfaces assez importantes d'espaces libres : cultures, prairies, cultures maraîchères, terrains vagues herbeux ou arborés correspondant fréquemment à des champs abandonnés.

Les zones absintne et vert clair du Sud et de l'Est, qui buttent d'ailleurs contre la Forêt de Soignes, comportent en outre de vastes parcs avec espaces bleus, dont certains ont conservé un aspect assez naturel en tant que fragments de la Forêt de Soignes : Bois de la Cambre, Parc de Woluwe, Parc Parmentier, Parc de Wolvendael, Bois de Verrewinkel.

### Aménagement et prescriptions

Comme pour la zone absintne, il faut protéger la verdurisation, menacée par les promoteurs. Une étude d'ensemble, par exemple au niveau d'un plan général d'aménagement, doit prévoir le maintien d'une surface suffisante d'espaces verts et l'harmonie de ceux-ci avec les espaces construits.

Il faut une protection drastique des grands parcs privés, pour éviter les morcellements.

#### 3.5. Zone bigarrée jaune, orangé et brun (agricole - terrains vagues)

A l'Ouest et au Nord (communes d'Anderlecht, de Molenbeek, Berchem-Ste-Agathe, Jette, etc ...), les zones absintne et vert clair sont très réduites et discontinues; la zone urbaine passe assez brusquement à des paysages agricoles constitués de cultures, de prairies pâturées par des chevaux (manèges) et des bovins, d'un certain pourcentage de cultures maraîchères, l'ensemble évoluant par endroits en terrains vagues (Molenbeek, Neder-over-Heembeek, etc ...).

On y observe cependant des restes plus ou moins importants de la végétation primitive comme le Zavelenberg, le Laerbeekbos, le Poelbos, le Dieghembos, le marais de Ganshoren, érigés ou à ériger en réserves.

Un fait remarquable également en ce qui concerne l'Ouest et le Nord, est que la transition "ville-campagne" est jalonnée par une série de *grands ensembles résidentiels* dont le volume est disproportionné par rapport aux maigres espaces verts qui les entourent : quartier du Mutsaert à Neder-over-Heembeek, Cité Modèle à Laeken, Cité du Foyer jettois à Jette, Quartier Charles-Quint et immeubles communaux à Ganshoren, Quartier du Scheutbos. Square Decroly et "Arc-en-ciel" à Molenbeek, Parc Jean Monnet à Berchem-Ste-Agathe, Quartier de l'Avenue de l'Exposition à Jette, Parc Jean Vivès et Cité du Peterbos à Anderlecht, etc ...

de délasserment, pour le monitoring de l'environnement, et aussi pour leur rôle anti-poussière et anti-bruit;

- conservation d'espaces libres pour le développement, dans l'avenir, d'équipements urbanistiques imprévus aujourd'hui.
- mise en réserve de certains espaces libres pour la création de parcs publics;
- conservation d'espaces de hautes valeurs biologique et paysagère dans un même bassin (vallée de la Woluwe, vallée du Molenbeek). Gestion particulière et concertée (réserves naturelles, réserves paysagères, etc ..., parc régional).

### 3.6. Zone du canal et sillon industriel

L'agglomération est traversée excentriquement par le canal et sa vallée industrielle (en brun) qui se caractérise par une verdurisation réduite et peu conforme à la santé physique et morale des travailleurs qui y vivent. Le Sud de cette zone industrielle (Forest) comporte néanmoins une superficie assez importante de terrains vagues, terres agricoles et prairies. Des îlots verdurisés, voire boisés existent également dans la partie Nord (Neder-over-Heembeek); dans cette zone, les berges du canal sont empelousées sur une largeur de plusieurs mètres.

#### Aménagement et prescriptions

- Possibilité de prévoir de la verdurisation dans la zone industrielle, sans empiéter sur l'espace industriel proprement dit (exemple de la Ruhr : 15 % d'espace libre consacré à la verdure);
- Maintien absolu des bosquets nombreux dans la zone Nord;
- Utilisation partielle des terrains vagues et des prairies dans la zone Sud, en zones vertes de délasserment;
- Maintien ou organisation de la verdurisation des berges du canal (berges empelousées ou arborisées, réalisation de franges riveraines de parcs en plein centre), de manière à simuler un cours d'eau important et servant d'union (et non plus de séparation), entre les deux moitiés de la population bruxelloise.
- Aménagement du Port de Bruxelles.

### 3.7. Zones ferroviaires

Les tranchées ou talus de chemins de fer, en activité ou abandonnés, portent une végétation (et une faune) très riche qui, bien que contrariée par des boisements de robiniers, évolue vers une végétation naturelle de pentes ou ravins (Ulmetum, Acereto-Fraxinetum), constituant ainsi d'intéressantes transversales biologiques sillonnant l'agglomération en sens divers et servant de voies migratoires ou de pénétration à la flore et à la faune périphériques.

Les grandes gares de formation (Haeren) se verdurisent actuellement par des végétations rudérales ou semi-naturelles.

#### Aménagement et prescriptions

- Maintenir la verdurisation existante actuellement sur les talus et remblais, et dans les gares de formation (Schaerbeek), entre les voies. C'est-à-dire couper et incendier le moins possible cette végétation, compte-tenu de certains dangers qu'elle présente sur certains talus, si trop forestière;
- Le piétonnier à organiser sur le trajet de l'ancienne voie ferrée Bruxelles-Tervueren doit conserver la végétation naturelle qu'il a aujourd'hui.

### 3.8. cimetières

Les cimetières constituent de vastes réserves d'espaces non lotis. Certains, désaffectés, ont été reconvertis (ou le seront) en parcs (Parc forestier à Anderlecht, cimetière de Berchem-Ste-Agathe), d'autres sont destinés au logement (Etterbeek).

#### Aménagement

- ces cimetières devraient être davantage verdurisés, certains sont de vrais déserts de pierre.

### 3.9. Associations végétales semi-naturelles

Il existe, au sein de l'agglomération bruxelloise, des associations naturelles et semi-naturelles, reliques d'un lointain passé ou qui se sont reformées en des sites abandonnés à eux-mêmes depuis longtemps.

Nous avons classé ces sites en :

- forêts naturelles ou semi-naturelles (Erablières, Chênaies, Hêtraies, etc ...) : partie du Parc de Woluwe, du Bois de la Cambre, du Parc Duden, vallon du Parc de Bruxelles, Verrewinkel, Parc Malou, vallon du Parc Erugmann, Laerbeekbos, Poelbos, Dielegembos, Zavelenberg, Bois du Sacré-Coeur (Jette);
- prés et marécages : Jette-Ganshoren, Berchem-Ste-Agathe, Woluwe-St- Lambert (Hof ter Musschen), Uccle Calevoet (Keyenbempt);
- marais boisés : Auderghem, Uccle (Kriekenput, Kinsendael), Watermael-Boitsfort (Vuylbeek);
- espaces bleus : Pêcheries à Auderghem, étangs du Rouge-Cloître, divers étangs à Woluwe, de la Forêt de Soignes, etc... ; rivières Woluwe à Woluwe-St-Lambert, Senne à Anderlecht, Linkebeek à Uccle, Molenbeek à Berchem-Ste-Agathe, Ganhoren et Jette.

A noter que le phytoplancton de la plupart des étangs des vallées du Maelbeek, de la Woluwe, de la Forêt de Soignes a une composition naturelle et devrait être, en même temps qu'une restauration des berges, utilisé pour une meilleure productivité naturelle du poisson.

### Aménagement et prescriptions

- conservation et restauration de sites naturels à l'intérieur de l'agglomération (bois, marais, pelouses, etc ...), comme conservatoires de la flore et la faune primitives; bases de restauration : "Tapisseries Maximiliennes", datant de 1510.
- Nécessité d'une conservation intégrale des sites à des fins d'enseignement, d'éducation, de "monitorage" de l'environnement.
- Participation importante à l'organisation de sentiers de Nature.



### 3.10. Forêts périurbaines

#### 3.10.1. La Forêt de Soignes

Pour cette vaste forêt périurbaine (pour limites, voir fig. 1), en grande partie plantée de Hêtres, il nous a paru important de tenter une synthèse à la fois écologique et économique (type et phase d'exploitation), puisqu'il s'agit aujourd'hui de porter l'accent sur le délassement des citadins et la beauté des paysages forestiers, lesquels dépendent & la fois de l'écologie et du type d'exploitation.

Le rôle économique de la forêt périurbaine en période normale nous paraît <sup>peu</sup> important par rapport à ce qu'il peut être en période de crise (blocus, diminution brutale des sources d'énergie, hiver très rude sans approvisionnement en matériaux de chauffage, explosion ou guerre atomique, etc ...). Dans cette optique, l'économie de la forêt doit être orientée vers un état de phytomasse maximale (écosystèmes climaxiques âgés, diversifiés, et d'ailleurs de ce fait conservatifs de la flore et de la faune, et de la beauté des paysages) et non, comme c'est actuellement le cas, vers un état de productivité maximale (écosystèmes jeunes, monotones et destructeurs de la flore et de la faune naturelles).

Au point de vue de son rôle biologique et social, la forêt périurbaine, en plus qu'elle est source importante d'énergie facilement récupérable, est aussi une source d'eau non négligeable, tout au moins dans le cas où elle régularise le régime de l'eau aboutissant à des vallées traversant la ville, comme le Maelbeek ou la Woluwe.

Pour ces diverses raisons, on a tenté d'élaborer une cartographie écologique de la forêt, basée principalement sur la valeur indicatrice des plantes du sous-bois en ce qui concerne les facteurs eau et richesse du sol.

Lors de l'impression de la carte, les couleurs par nous proposées n'ont pas été respectées par l'imprimeur, et les teintes sont beaucoup trop pâles.

On peut voir cependant que, partant d'un vert moyen pour l'ensemble de la forêt, on a distingué les divers types qui la constituent :

- par l'adjonction de diverses intensités de brun, voire de rouge, si les groupements végétaux sont établis sur sol riche;
- par l'adjonction de diverses intensités de bleu, si un lessivage plus ou moins intense par l'eau de pluie a abouti à des sols très appauvris en nutriments minéraux.

Lorsque l'uniformité due aux Hêtres plantés est brisée par la présence d'essences forestières variées, il a été tenu compte de la valeur écologique de celles-ci, et on a ainsi tenté d'en indiquer la dominance ou la présence par la couleur, ou par des symboles surimprimés.

En particulier, les Chênaies ont été distinguées des Hêtraies; on ne peut nier la grande valeur esthétique aussi bien des "Hêtraies cathédrales et géométriques" que des "Chênaies romantiques et tortueuses".

Les vallons où coexistent Chênes, Erabies, Frênes, Ormes et Charmes sont d'un grand intérêt culturel et scientifique.

On peut penser que la Forêt de Soignes était, dans son état naturel, sur les sols limoneux, une forêt mélangée de Chênes, Hêtres, Erables, Merisiers (Frênes et Ormes dans les zones plus fraîches) plus ou moins envahis de Lierre et de Clématites, avec sous-bois de Fougères (*Dryopteris filix-mas*, *D. dilatata*, *D. carthusiana*, *Athyrium filix-femina*), Lamier jaune (*Galeobdolon luteum*), Millet étalé (*Milium effusum*), et développement très abondant des ronces dans les clairières; son caractère atlantique est montré par la présence de la Jacinthe (*Endymion non-scriptus*) et de l'herbe aux femmes battues (*Tamus communis*), plantes dont la raréfaction actuelle, de même que celle de l'Anémone des bois, est due au type d'exploitation. Sur les sols plus sablonneux ou plus acides, la forêt naturelle a dû être une Chênaie à Bouleaux et Houx (*Ilex aquifolium*) riche en Fougère aigle (*Pteris aquilina*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), Grande Luzule (*Luzula sylvatica*), Myrtille (*Vaccinium myrtillus*). Ainsi en attestent la flore actuellement conservée et les tapisseries dites "Maximiliennes", réalisées d'après les esquisses dessinées "sur le motif" par BERNARD VAN ORLEY, vers l'année 1530.

Des couleurs et des symboles particuliers indiquent les zones où la végétation, ou les espèces décrites ci-dessus, peuvent se trouver encore abondamment aujourd'hui. Il convient de déplorer, pour raisons esthétiques, la disparition quasi totale de la Jacinthe bleue des bois (sauf série du Rouge-Cloître) et de la Jonquille, encore si fréquentes dans d'autres forêts brabançonnaises.

Les groupements forestiers actuels, qui se composent surtout d'essences forestières plantées ou favorisées, et d'une végétation au sol naturelle ou semi-naturelle, ont été classés comme suit :

A. Forêts sur sol riche à relativement riche, et frais, à flore au sol du type "mull".

1. Hêtraie-Frênaie nitrophile de plateau, ou forêt mixte Ce vallon riche en Chênes, Frênes, Erables, Ormes, Charmes, Aulnes, etc ... : brun rouge.

Le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), l'Ortie (*Urtica dioica*), la véronique des montagnes (*Veronica montana*) y sont fréquents.

2. Hêtraies à Anémone et Jacinthe : brun vert.
3. Hêtraie à Lamier jaune : brun jaune.
4. Chênaie mixte (riche en Erables, Frênes, Hêtres, Ormes, Lierre, Clématite), souvent en futaie sur taillis sur flore de mull très variée : vert-bleu clair.
5. Hêtraie à Millet, Fougère et Ronces : vert.

B. Forêts sur sol pauvre, plus sec, à flore au sol du type "moder".

6. Hêtraie, Chênaie à Fougère impériale et Chèvrefeuille : jaune vert.

C. Forêts sur sol très pauvre, plus ou moins podzolisé, à flore au sol du type "moder-mor".

7. Hêtraie herbeuse ou moussue à Canche flexueuse et Grande Luzule : bleu vert.

Les zones les plus acidifiées sont colonisées par les pelotes vert clair de la Mousse *Leucobryum glaucum*.

Certains vallons de la Forêt de Soignes sont célèbres par la grande densité des Fougères qui en couvrent les pentes; il sont représentés en bleu vert.

Certaines zones à sol très humide sont envahies par les Joncs (*Juncus effusus*) d'ailleurs favorisés par le piétinement; d'autres présentent un facies herbeux glauque, dû à l'abondance de la Houlque molle (*Holcus mollis*), qui caractérise une action humaine en surface. Ces zones ont été respectivement surimprimées des symboles j et h.

Le type actuel d'exploitation de la forêt aboutit à la plantation serrée sur de grandes surfaces, d'essences ligneuses qui développent des "taillis" très denses d'où disparaissent les plantes du sol;

il est difficile d'y déterminer le groupement forestier exact; combinant cette difficulté avec l'aspect sombre et triste de ces "taillis", nous les avons représentés par des pointillés gris.

Les plantations d'essences exotiques, ont été représentées par des symboles; dans les Pinèdes, établies souvent sur les affleurements sablonneux, les diverses espèces de Pins n'ont pas été distinguées, le Pin sylvestre étant largement dominant.

### Aménagement et prescriptions

Il conviendrait d'organiser la Forêt de Soignes en forêt à buts :

1. récréatifs;
2. éducatifs;
3. de réserve de matière organique combustible dans l'éventualité d'une période de crise.

Pour ce faire, maintien d'une biomasse climaxique maximale à laquelle correspond la plus grande diversité de flore et de faune et le maximum de protection de l'environnement (aussi de l'environnement urbain adjacent).

Il faut pour la Forêt de Soignes :

- maintenir son intégrité géographique en protégeant ses lisières, constamment menacées par desempiètements de tous types;
- maintenir son intégrité biologique, en empêchant : les plantations de Pins ou de Peupliers, les déboisements exagérés, précurseurs de constructions diverses, la suroccupation du sol (piétinement); le morcellement en parcelles trop petites et non viables par un réseau de communications trop dense;
- régler la pénétration et la circulation du public, spécialement la circulation des cavaliers et la circulation motorisée, qui devrait être limitée à des axes routiers d'absolue nécessité, comportant des parkings non polluants et verdurisés;
- organiser un système de réserves naturelles, spécialement en protégeant les vallons, les étangs et les marais.

Une vaste étude scientifique préalable doit déboucher sur la transformation de la Forêt de Soignes en parc naturel; il faut restaurer la diversité de la végétation forestière (en s'inspirant des Tapisseries Maximiliennes du début du XVIe siècle); il faut adopter une solution qui réponde à la fois aux exigences de la conservation

de la Nature et aux impératifs sociaux; secteurs réservés (pour leur instabilité ou les nécessités de la conservation ou de la recherche scientifique); secteurs librement ou partiellement accessibles au public.

### 3.10.2. Le Bois de la Cambre

Chaque capitale a son espace vert particulier : Bruxelles possède le Bois de la Cambre.

Le problème est de savoir si ce bois doit rester une futaie de Hêtres particulièrement majestueuse et sauvage, ou devenir une brousse parsemée de quelques Hêtres isolés.

En effet, sous des prétextes (parfois fondés) de maladie et de vieillesse des grands arbres, ou de rattrapage d'un aménagement mal fait, la Ville de Bruxelles applique actuellement une politique dite de régénération; celle-ci consiste à couper la plupart des vieux arbres qui en déterminent cependant la valeur esthétique et le cachet particulier (prolongement de la forêt dans la ville) et à les remplacer (pas toujours) par des plantations denses, monotones et laides de jeunes arbres.

Il semble qu'une telle attitude soit surtout dictée par la crainte de voir tomber, en travers des voies de circulation, ou sur les promeneurs, des branches mortes, voire des arbres tout entiers et de dégager des zones de plus en plus larges pour transformation en pelouses, arborisées ou non. Le résultat est que l'abattage sur des aires relativement larges mène au saccage généralisé d'un parc forestier historique; ce déboisement inconsidéré livre d'ailleurs à des agents climatiques de destruction (vents, insolation brutale, etc ...) les arbres restés debout.

L'abattage des arbres en lisière du bois risque en plus d'être le prélude à empiètement de nouvelles constructions non désirables; réciproquement la construction d'immeubles en bordure de la forêt mène à en réduire encore la surface.

La politique consistant à admettre la traversée du Bois de la Cambre par des axes de grande circulation automobile, où les limitations de vitesse ne sont aucunement respectées, est foncièrement contraire au rôle de délassément et à la fonction purificatrice de l'atmosphère que l'on attend d'une forêt urbaine.

Un progrès a été réalisé récemment par la suppression de la circulation automobile pendant les week-ends d'été.

Le Bois de la Cambre a été cartographié selon le système des grands parcs; sur la carte, il fait un contraste qui ne répond pas à la réalité, avec la Forêt de Soignes, ont il est le prolongement à l'intérieur de l'agglomération. Le Bois de la Cambre se distingue cependant par la naturalisation en grandes quantités de sous-arbustes particuliers, comme les *Symphoricarpes* ou plusieurs espèces de *Groseillers* sauvages.

### Aménagement et prescriptions

1. Pour permettre au Bois de la Cambre de remplir son rôle de lieu de détente et de récréation, il faut réduire sinon supprimer toute circulation automobile de transit, ceci conjointement à une étude des possibilités de contournement.
2. Pour restaurer le Bois de la Cambre dans sa qualité de forêt urbaine, il conviendrait d'arrêter immédiatement le programme systématique d'abattage des arbres adultes et vieux; les vides, hélas créés dans les peuplements âgés, pourraient être comblés par une végétation plus diversifiée. Une régénération dense d'*Erables* pourrait y aider.